



Compte rendu du CSE réseau France 3 des 16 et 17 septembre 2025

Quelques précisions sur la gouvernance de l'offre régionale

Les élus ont souhaité que Philippe Martinetti vienne expliquer les grandes évolutions de la direction des offres régionales.

Pour rappel, sous la direction d'Isabelle Staes, la direction du Réseau avait été vidée de sa substance, puisqu'elle ne chapeautait plus que les directeurs régionaux et la communication. Les directions des programmes, du numérique régional, etc. étaient à l'étage au-dessus, à la direction des antennes et des programmes, sous la coupe de Philippe Martinetti.

Arrivé durant l'été, le nouveau directeur du Réseau Christophe Poullain a semble-t-il obtenu de récupérer quelques prérogatives.

La direction du Réseau récupère un secrétariat général, la coordination des IMG régionaux, la « performance opérationnelle » (les ex-régulateurs d'activité, en d'autres termes les moyens), ainsi qu'une direction de la proximité, du numérique et des antennes locales qui acte le distingo entre les cases pilotées par les antennes régionales et celles qui sont de facto pilotées par l'antenne nationale (magazines interrégionaux, de réseau type « Mon côté Sud », « Châteaux », « cases régionales externalisées » type « Les Héros du patrimoine », « Sans Filtre », case nationale de documentaires « la France en beau »).

Ainsi la direction de la proximité du numérique et des antennes locales regroupe dans la même entité le linéaire et le non-linéaire. Selon M. Martinetti, elle est censée coordonner les programmes sur les antennes locales – pas décider des programmes régionaux, nous jure-t-on – dans une optique de « soutien des antennes régionales.

Cette direction est pilotée par Delphine Vialanet, qui est censée coordonner les DAC, les administrateurs et les coordinateurs numériques.

Elle est secondée par une adjointe, Pascale Pfister, ex-DR de Bourgogne-Franche Comté qui est plus spécifiquement chargée de la coordination des administrateurs de prod et des antennes régionales.

Au sein de cette direction, Vanina Susini (ex-DAC de Corse) est censée assurer le soutien à la programmation locale, en particulier en cas de demande de PAE. Ce « soutien » passe par une étude du potentiel d'audience de la case. Mme Susini est également chargée d'une mission sur NoA, autour de la programmation et du stock de programmes.

Au sein de la direction de Mme Vialanet, le numérique régional, enfin, compte 7 coordinateurs numériques centraux (Karine Broyer, Sophie Pellerin, Olivier Couvreur, Gwénohé Seiler, Anne-Corinne Moraine, Pascale Lagorce, et pour moitié Xavier Collombier (il est détaché par ailleurs sur une mission dans le Grand-Est), ainsi que deux chargées d'édition numérique mutées de France 3 Toutes régions (Vaise) : Lamia Coulibaly et Marie Chatillon.

A l'étage au-dessus, à la direction des antennes et des programmes est apparu un « Pôle créativité et visibilité des territoires ». Il comprend

- Un pôle magazines, confié à Erik Berg (ex-directeur de l'info des régions). Il est censé coordonner les magazines en diffusion nationale sans financement des antennes régionales, comme *Sans Filtre* (la nouvelle émission de Michel Field) ou *Flavie en France* (une prochaine quotidienne itinérante confiée à Flavie Flament).
- Un pôle production, chapeauté par Jessie Joncheret. On y gère la contractualisation (avec les producteurs privés, en gros), en lien avec les administrateurs de production.
- Un pôle programmation « en lien avec les antennes régionales et l'antenne nationale », piloté par Stéphanie Faure-Crezé.
- Un pôle documentaires nationaux, confié à Olivier Daube (il gère *la France en beau* (a contrario le créneau documentaire *la France en vrai* est géré par les régions) et les collections documentaires produites et diffusées nationalement).
- Un pôle flux quotidien, confié à Hervé Arduin. Ce pôle pilote *les Héros du patrimoine*, ainsi que les productions centrales avec participation des antennes régionales (qui fournissent par exemple des sujets).

Toujours à l'étage de la DAP, le pôle « rapprochement des services publics » est piloté par Xavier Riboulet, secondé par Laurence Bobillier qui est officiellement chargée de « l'événementiel avec les chaînes partenaires ».

Bref une tête de Réseau de plus en plus « staffée », quoi que prétende M. Martinetti, au fur et à mesure que l'activité se réduit dans les stations régionales.

Dénonciation de l'accord collectif

Les élus ont demandé à être informés sur la dénonciation de l'accord collectif décidée, à la surprise générale, en juillet, par Delphine Ernotte.

La direction a refusé. Les élus ont donc mandaté le secrétaire pour se pourvoir en justice, en soutien des organisations syndicales qui contestent les conditions de dénonciation de cet accord majeur de 2013.

A date, la dénonciation a ouvert un délai de 27 mois pour renégocier un nouvel accord. Une 1^{re} réunion d'ouverture des négociations était prévue le 24 septembre, mais les OS ont refusé de commencer à négocier vu la situation.

A la lecture du rapport de la Cour des comptes paru le 23 septembre, on comprend que la direction n'a fait que mettre en œuvre des préconisations sur mesure – et ultralibérales – qu'elle ne se cache même pas de partager.

Lancement du projet d'assistant de fabrication Overdrive

Dans le même ordre d'idée, la direction passe à l'action dans le déploiement de l'automate de fabrication dans les régies de France 3.

Dans un 1^{er} temps, le projet concerne les 12 régies Mosar, sachant que les futures régies Cosma intégreront elles-aussi un tel dispositif.

Il s'agit, quoi qu'en dise la direction, avant tout un projet économique qui se solderait par la suppression de 15 ETP de techniciens vidéo, principalement des intermittents.

Il prévoit de supprimer le poste de TEVA aux serveurs, l'ensemble de la mise en image étant censée être pilotée par le TEVA au mélangeur (qui actionnera automatiquement les éléments du conducteur (lancement des sujets et éléments, horodatage des synthés, gestion des infos-décors sur les plasmas).

Ce projet aura des impacts sur les métiers des vidéos et des scriptes, sur la charge mentale des 1ers, sur le niveau de l'emploi et, très vraisemblablement sur les possibilités éditoriales des antennes régionales, le projet parlant d'homogénéisation des mises en image entre régions, comprenez standardisation.

Pour les techniciens qui ont participé aux expérimentations, après un travail d'amélioration de l'outil (mises à jour, achat de nouvelles interfaces pour faire communiquer les briques entre elles), ce dernier permet de faire ce qu'on fait actuellement dans les régies, mais n'offre pas plus de possibilités. Les mises en image seront standardisées, à base de « modèles » intégrés à l'outil, qu'il sera fastidieux de faire évoluer, puisqu'il faudra qu'un comité supra étudie la demande et se prononce dessus. Autant dire que les régions n'auront absolument aucune marge de manœuvre en la matière.

Les élus ont donc désigné un expert pour les éclairer sur les impacts prévisibles du projet et faire des préconisations de nature à préserver la santé et les conditions de travail des salariés.

Dans le calendrier de la direction, les 1ères régies sont censées être déployées au 1^{er} trimestre 2026, en commençant par Poitiers et Reims, puis Nancy et Rennes.

Vendargues : la culture de l'omerta

La direction de la Fabrique a décidément une conception pour le moins bas du front du dialogue social et de ses obligations en matière de sécurité et de santé au travail. Elle n'a apparemment pas tout compris...

Deux événements récents sont venus une nouvelle fois le démontrer.

Concernant la restauration sur le site et sur les tournages, le changement de prestataire suite à un appel d'offres en 2024 a entraîné des récriminations généralisées : mauvaise qualité, mauvais goût, quantités insuffisantes, voire des plaintes de problèmes digestifs. Malgré les alertes des représentants de proximité, il a fallu attendre 6 mois avant que la direction lance un audit qui a abouti à la rupture du contrat. Cette inertie est coupable, alors que potentiellement la santé des salariés

était en cause. Un nouvel appel d'offre a conduit à la sélection de l'ancien prestataire, la société Bivouac, qui a donc repris les commandes de la cantine du site, avant une nouvelle prestation pour les tournages extérieurs en novembre.

Cette histoire illustre en outre, la tendance lourde à France Télévisions, de l'externalisation des activités chez des prestataires. On constate que l'entreprise peine à faire respecter les clauses des contrats et les directions locales sont tétanisées car elles doivent référer à la direction des achats hors programmes avant toute action. A FTV, le droit des contrats a visiblement pris le pas sur le droit du travail et les obligations de sécurité.

Concernant la menuiserie, un incendie s'est déclenché au printemps sur la scie à commande numérique. Aucune alarme ne s'est déclenchée car le système d'aspiration des poussières a avalé les fumées. L'épisode interroge. D'abord, la direction a refusé que les RP enquêtent et établissent un arbre des causes, prétextant que c'était du ressort des seules assurances. Ensuite, aucun rapport n'a été rendu public, alors que potentiellement la vie des salariés aurait pu être menacée.

A l'occasion du débat en CSE, les élus ont appris que le site de Vendargues n'a connu aucun exercice d'incendie depuis 2019. Prétendument la direction de la Fabrique attendrait un audit de la Direction de la Sécurité et de la Sûreté de FTV. C'est inentendable.

Les élus du CSE ont adopté une **résolution** (à lire ici ) pour dénoncer ces faits.

Situation au service UOA de Nantes

L'unité d'organisation d'activité de Nantes a connu de nombreux dysfonctionnements et difficultés depuis plusieurs années, qui ont abouti en juin à une altercation entre deux salariés et à un accident du travail.

Les RP de Nantes ont saisi le CSE pour qu'une expertise soit diligentée.

La direction a affirmé la souhaiter, elle aussi, afin de bénéficier d'un regard extérieur pour travailler à la mise en place d'un plan d'action. Elle reconnaît elle-même ouvertement – et c'est suffisamment singulier pour le noter – que la situation actuelle est liée à l'organisation au sein du service.

Les élus ont désigné la coopérative Cedaet pour expertiser la situation.

La santé des maquilleuses négligée

Le lancement d'un appel d'offres sur le maquillage a entraîné de nombreuses remontées de risques psychosociaux concernant les maquilleuses intermittentes dans le Réseau, un certain nombre d'entre elles étant amenées à se faire remplacer par des prestataires.

Les élus du CSE ont donc demandé une réactualisation des DUERP (documents uniques d'évaluation des risques professionnels) concernant cette catégorie de personnels précaires.

Force est de constater qu'une seule région a fait le job, ce qui signifie que la direction de la prévention n'a pas transmis d'instructions en ce sens ou qu'elle n'est pas écoutée.

Quant aux plans de prévention qui réglementent les risques lorsque deux entreprises travaillent ensemble (prestataires maquilleuses + personnel France 3 par exemple), ils n'ont pas été revus depuis le Covid (ils préconisent encore une distance de 1m pour le maquillage) malgré, là aussi, l'obligation de les réactualiser en fonction de l'arrivée de nouveaux risques. Voilà une démonstration supplémentaire des lacunes de FTV en matière de prévention.

Vie du CSE

Les élus ont adopté un budget rectificatif pour le CSE. Il prend en compte un certain nombre d'arbitrages validés par les élus :

- Une dotation plus importante aux antennes pour l'organisation des activités en proximité (+ 4 000 € par antenne, soit + 92 000 € au total)
- Une augmentation de la valeur du cadeau de Noël (50 € pour les adultes et 40 € pour les enfants), doublé d'une période d'inscription plus longue pour les CDD sous contrat (+80 000 €)
-

Au total, ce budget rectificatif aboutit à un résultat déficitaire de près de 200 000 €, qui sera financé par les réserves de trésorerie du CSE.

Pour l'année 2026, le CSE va assouplir les conditions d'obtention des chèques culture, afin de ne pas pénaliser les personnels non permanents. La commande ne se fera plus au travers d'une campagne d'inscriptions annuelle, mais via des demandes au fil de l'eau, avec commande trimestrielle. Ces évolutions auront des conséquences significatives sur le budget 2026, qui sera présenté lors d'un prochain CSE.

A venir

Prochain CSE : 15 et 16 octobre

Prochain CSE central : 1^{er} et 2 octobre

Paris, le 29 septembre 2025

Vos élus au CSE ▶ Titulaires :



Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand).

▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Paris-Ile-de-France).